

<p style="text-align: center;">REUNION du 17/12/2009 en mairie de Saint Brevin les Pins, présidée par M. Yannick Haury</p>

Objet : Littoral – Boivre - Divers

Présents

H. Poinot, J.P. Deffuant, G. Loc'h, P. Brisson

Cette réunion a permis d'échanger informations et idées suite à la réunion sur le site du Boivre du 27 novembre avec le Sous-préfet.

Compte rendu de la réunion du 27 novembre remis par M. le Maire en début de séance :

Étaient présents : M. le Sous-préfet, M. le Maire, M. Charrier Président du SAH, M. Letellier DDEA, M. de Villepin CEP, M. des Robert DDEA, Mme Gautreau, M. Ferré adjoints, Mme Gérard DGS, M. Guitteny DST, M. Dupont.

Décisions :

M. le Sous-préfet reconnaît que la situation actuelle du Boivre engendre des problèmes de sécurité importants sur la plage, avec des conséquences environnementales et touristiques.

Il estime essentiel de définir un plan opérationnel, en respectant la chronologie suivante :

- réaliser une étude sérieuse par experts techniques et scientifiques,*
- étudier toutes les conséquences des solutions proposées,*
- étudier les contraintes administratives et juridiques, en faire l'inventaire et voir les dérogations possibles,*
- étudier la faisabilité,*
- établir un plan de financement*

M. de Villepin rappelle que la phase 3 menée par le bureau SCE n'a pas été validée. M. le Sous-préfet a souhaité que le document soit adressé au plus tôt aux membres du comité de pilotage et à ses services pour validation, afin de faire accélérer la procédure.

Il a été souligné que le cahier des charges de l'étude en cours ne correspond plus en totalité aux attentes du maître d'ouvrage, car la situation en aval de l'exutoire n'est plus la même qu'au début de l'analyse. Un avenant est donc nécessaire pour prendre en compte cette nouvelle problématique sur la plage de Saint-Brevin l'Océan.

Par ailleurs, Yannick Haury a contacté M. Bruno Toison du Conservatoire du Littoral sur la gestion future du domaine public maritime (DPM). M. Toison a rencontré le Préfet de Région fin novembre pour lui présenter la problématique du Boivre. Aujourd'hui, les services de la Préfecture ont reçu l'ensemble des éléments disponibles leur permettant de mesurer le problème.

Une réunion du comité de pilotage présidé par M. Charrier Président du SAH est prévue mi-janvier.

Informations et idées échangées lors de la réunion du 17 décembre et complétées de réflexions a posteriori.

▪ PROBLEME du BOIVRE

○ L'URGENCE

Une solution provisoire doit être mise en place pour la prochaine saison. La simple intuition technique conduit à envisager :

Un terrassement bien étudié de façon à canaliser les eaux à la mer au plus court.

Ce terrassement pourrait être immédiatement ou un peu plus tard, complété par un busage arrêté à la limite des plus hautes eaux de façon à ne pas être disloqué par une tempête.

Mais il s'agit là d'une simple intuition technique. La valider est le travail d'un BET compétent qui devra s'appuyer sur un levé topographique des plus récents.

Consulter SCE ?

Il faut donc mandater et budgéter en urgence l'intervention du BET et du géomètre.

Ce BET pourrait être consulté pour la phase suivante.

○ A MOYEN TERME

La simple intuition technique conduit à éviter des solutions soumises aux aléas de l'océan et des tempêtes, telles qu'une canalisation rejetant les eaux en mer (sans toutefois les exclure).

M. Haury envisagerait une canalisation parallèle à la route bleue rejetant les eaux de la station d'épuration en Loire, la CCSE réglerait ainsi le problème dont elle est responsable.

Ce serait une bonne partie de la solution. Mais quid du débit propre du Boivre, de la régulation de son niveau et de l'évacuation des excédents qui resteraient tributaires de la « traversée » de la plage ?

L'idéal serait que les autres parties prenantes : SAH, Etat et autres prennent en charge l'augmentation du diamètre de la canalisation et celle de la capacité des pompes de façon à pouvoir évacuer à la Loire les eaux de la station d'épuration et celles du Boivre quand c'est nécessaire. Le problème de l'incidence du Boivre serait ainsi éliminé, mais pas celui de l'évolution du littoral, qui toutefois pourrait alors être traité de façon indépendante

Se pose ensuite la question du devenir des marais. Ils pourraient être rachetés et intégrés au domaine public d'une personne morale de droit public, ce qui permettrait une gestion simplifiée des niveaux, économiquement optimisée.

Ils pourraient en cas de besoin permettre de constituer des plans de lagunage en complément de la station d'épuration, constituer un gisement de mesures compensatoires environnementales à l'échelon du secteur (ZIP du Carnet, 2ème franchissement de la Loire).

Toutes ces éventualités devront être esquissées et comparées financièrement et techniquement dans le cadre des études évoquées par M. Haury dans le texte ci-dessus. Des fonds Européens pourraient être attribués au traitement de ce problème...

○ DIVERS

* M. Haury fait remarquer à juste titre la complexité actuelle des gestions des Syndicats chargés de l'eau en général. De trop nombreuses strates existent, les financements sont lourds, les rôles se superposent et s'entrecroisent souvent. Il souhaite, avec d'autres élus d'ailleurs, que cette compétence soit un jour reprise par le département.

* M. Haury précise que des démarches sont en cours pour que l'interlocuteur de la Commune en matière de gestion du rivage soit le Conservatoire du Littoral (voir CR du 27 novembre ci-dessus). Dans le même ordre d'idée, il nous précise que la gestion de la forêt de la Pierre Attelée qui était du ressort du Conservatoire va être rétrocédée à la commune.

* Les Amis de Saint Brevin confirment leur souhait de participer au Comité de pilotage annoncé plus haut. Ils en ont fait la demande officielle. Pierre Brisson devrait y siéger. La prochaine réunion de ce Comité aura lieu le 19 janvier 2010.

* M. Haury évoque le problème difficile de la prise en charge des pollutions mineures de la plage dont la clé de répartition entre Commune et Etat reste floue. Les services de l'état ont défini une échelle des niveaux de pollution. S'agissant de la pollution récente avec présence de galettes de mazout sur nos plages, l'Etat considère qu'il s'agit d'une pollution mineure à traiter matériellement et financièrement par la commune.

* P. Brisson a du récemment intervenir, afin que des mesures immédiates soient prises suite à la récente montée du niveau du marais du Boivre. Le chenal était obstrué.

* Il faudra préciser la fréquence et les modalités de nettoyage de plage en saison ainsi que les mesures pour assurer un respect minimum de sa microfaune. Le règlement de plage devra être publié fin avril début mai. Concernant leur entretien, lors d'un rendez-vous du maire avec Mme Lebastard, responsable à la Préfecture du service eau, environnement et domaine littoral, il a été évoqué la notion de plage urbaine objet d'un nettoyage de qualité et de plage naturelle subissant un traitement simplifié. Cela serait le cas pour certaines plages de la commune.

* Bien réfléchir à la fréquence des analyses de l'eau de la plage et à leur publication, y compris la turbidité qui caractérise sa clarté.

* L'extension du Casino (balnéothérapie et terrasse) devrait commencer à l'automne prochain.
Le coefficient de remplissage actuel de l'hôtel aujourd'hui de 25% devrait s'améliorer.

* Création d'un hôtel 2 étoiles de 50 chambres dans la zone d'activité (2010) face à Cinéjade.

* M. Mazan, promoteur du port à sec du Carnet suite aux observations des Amis de Saint Brevin lors de l'enquête publique, concernant la ZIP (Zone Industrielle et Portuaire) du Carnet a demandé à présenter son projet à l'Association (RDV le 30/12/2009 à 9h30 salle Maillet). Les administrateurs ASB sont invités.

* M. Haury propose aux Amis de Saint-Brevin de participer à la mise au point avec la Commune d'une conférence publique sur le thème de l'environnement et du littoral, si possible avec l'intervention d'universitaires. Les ASB acceptent bien volontiers ce partenariat et vont s'employer à prendre des contacts auprès des services et interlocuteurs compétents. Cette conférence devrait se tenir à la fin du 1^{er} semestre.

* A notre demande, M. Haury, verra avec la 1^{ère} adjointe, la possibilité pour les Amis de Saint Brevin de bénéficier, moyennant rémunération à leur charge, de l'intervention du BET circulation Municipalités-Services, lors de leur prochaine réunion d'information.